

E 2001 (C) 4/146

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique,
M. de Stoutz, à l'Association suisse des banquiers*

Copie

L CI

Berne, 19 mai 1933

Etats-Unis d'Amérique

Par lettre du 11 de ce mois¹, vous avez bien voulu attirer de nouveau notre attention sur les graves conséquences que comporte le refus du Gouvernement des Etats-Unis d'effectuer sur la base or le service de ses emprunts stipulés en dollars-or. L'examen de cette situation vous a conduits à la conclusion qu'à défaut

1. *Non reproduit.*



d'autres moyens propres à assurer le respect des droits contractuels des porteurs que vous représentez, une réserve générale formulée par notre Ministre aux Etats-Unis constituerait du moins une mesure de défense d'une portée à la fois morale et pratique.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous sommes très volontiers disposés, en principe, à charger notre Légation à Washington de faire toutes réserves quant au paiement en dollars-papier d'obligations contractées en dollars-or et d'insister sur la stricte observation des engagements assumés, seule base effective des relations commerciales et financières.

Nous ne devons cependant pas vous dissimuler qu'à notre avis, les représentations que nous ferions à Washington seraient d'un faible poids si elles ne concourraient pas avec une démarche analogue des autres Etats intéressés. Vous voulez d'ailleurs bien porter à notre connaissance que vous avez pressenti les groupements français, belge, néerlandais et italien en vue du recours à une action de défense commune des porteurs de valeurs américaines en dollars-or. Nous voudrions donc savoir, avant de faire intervenir notre Légation, quel accueil reçoit votre proposition et si nous pourrions compter sur une intervention concertée des Gouvernements auxquels ressortissent les associations que vous avez consultées. Nous relevons, à ce propos, que les porteurs britanniques de valeurs émises en dollars-or doivent avoir constitué récemment un comité de défense que présiderait un ancien consul général de Grande-Bretagne à New-York, Sir Harry Gloster Armstrong ...

Si ce Comité vous paraissait présenter toutes les garanties nécessaires, il ne serait certainement pas sans intérêt de l'approcher, comme vous l'avez fait pour d'autres associations.

Entre temps, nous donnons connaissance de votre lettre du 11 mai à notre Légation à Washington², que nous invitons à examiner d'ores et déjà le projet d'intervention et à nous donner son avis.

2. Par lettre du 19 mai (E 2001 (C) 4/146).